

Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales, la loi du 20 décembre 1948 portant organisation de l'économie et la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, n^{os} [1048/1 à 4](#).

Les prochaines élections sociales auront lieu en 2016.

Ces élections se déroulent selon une procédure stricte, qui était traditionnellement régie par voie d'arrêté royal. Vu le contexte politique des années 2007 et 2011, cette procédure a été, dans le cadre des élections sociales de l'année 2008 et 2012, déterminée par deux lois, plus précisément la loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales et la loi du 4 décembre 2007 réglant les recours judiciaires introduits dans le cadre de la procédure relative aux élections sociales.

Ces lois contiennent les dispositions régissant la procédure relative aux élections sociales, certaines règles relatives à l'installation et au fonctionnement des conseils d'entreprise et des comités pour la prévention et la protection au travail, ainsi que les règles particulières applicables à certains recours judiciaires qui peuvent être introduits dans le cadre de la procédure électorale visant à l'institution ou au renouvellement des conseils d'entreprise et des comités pour la prévention et la protection au travail.

Ces lois doivent maintenant être adaptées en vue des élections sociales de l'année 2016.

Toutefois, en raison de la réforme des compétences des Chambres législatives suite à la Sixième réforme de l'État, ces deux lois ont été regroupées en une seule puisque seule la Chambre des représentants est désormais compétente.

Les adaptations introduites résultent d'une part, des avis émis par les partenaires sociaux réunis au sein du Conseil national du Travail.

D'autre part, les adaptations visent à informatiser davantage certaines étapes de la procédure électorale sans toutefois en modifier le fondement et le contenu. Ceci afin de faciliter et de sécuriser davantage lesdites étapes.

Enfin, le présent projet adapte les conditions d'éligibilité des candidats aux élections sociales des conseils d'entreprise afin de les rendre équivalentes à ce qui prévaut au niveau des comités pour la prévention et la protection au travail.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 1048 est adopté par 132 voix contre 3 et 2 abstentions

Vote nominatif : 005

Oui	132
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Blanchart Philippe, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Buysrogge Peter, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Claerhout Sarah, Clarinval David, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dispa Benoît, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Grovonijs Gwenaëlle, Gustin Luc, Heeren Veerle, Hellings Benoit, Hufkens

Renate, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luykx Peter, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Matz Vanessa, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pehlivan Fatma, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooen Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Vande Lanotte Johan, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hecke Stefaan, Vanheste Ann, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Wilmès Sophie, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	003
-----	-----

Dewinter Filip, Pas Barbara, Penris Jan

Abstentions	002
-------------	-----

Hedebouw Raoul, Van Hees Marco